

**Motion du 4 novembre 2008 de MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Patrick Baud-Lavigne, Jean-Louis Fazio, Christophe Buemi, Gérard Deshusses, Mmes Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Annina Pfund, Christiane Olivier, Véronique Paris, Silvia Machado, Nicole Valiquer Grecuccio et Mary Pallante: «Code d'honneur ou code donneurs? De la solidarité interbancaire».**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 5 novembre 2008)

*MOTION*

Considérant:

- les 68 milliards d'argent public mis à la disposition de l'UBS sans consultation démocratique ni contrepartie sérieuse;
- le refus du Conseil fédéral de garantir jusqu'à 100 000 francs l'argent déposé par tout un chacun dans les banques en Suisse;
- les incessants reports de charges de la Confédération vers les cantons et les communes;
- la perspective de collectivisation pleine et entière du marché bancaire suisse comme peu vraisemblable,

le Conseil municipal demande, par l'intermédiaire du Conseil administratif, à ses deux représentants siégeant au conseil d'administration de la Banque cantonale de Genève de s'opposer fermement au «code d'honneur» proposé dimanche 2 novembre 2008 par la Banque nationale suisse aux banques cantonales et visant à limiter la fuite des clients de l'UBS vers les banques cantonales.